PREMIÈRE DAME
Lever à six, coucher à neuf...
LE MONSIEUR MAIGRE
Les pieds bien chauds, en hiver...
LE MONSIEUR ENROUÉ
De la bière forte...
LE GROS MONSIEUR
Et de cette façon-là (*se frappant l'estomac à tours de bras*) on vit cent ans !
TOUS (*souriant*)
Parbleu !
Le pauvre Emile... SAM.

LA PRINCESSE ET LE TZIGANE

Nous avons déjà parlé de la fugue de la princesse de Caraman-Chimay avec le tzigane Janoski Rigo.

Plusieurs journaux ont donné des informations concernant la princesse, que celle-ci vient de démentir en adressant une protestation à nos confrères belges; elle nie avoir vu un seul reporter depuis qu'elle a quitté son mari pour suivre le tzigane.

Un correspondant de la *Patrie* vient de faire une enquête au sujet du séjour que Rigo fit à Bruxelles et on, au dire de notre confrère, il n'est pas au conservatoire de cette ville tout le succès qu'on lui attribuait. Il n'y fut pas non plus, — et c'est dommage pour l'idylle — couronné par le prince de Caraman-Chimay père.

« Nous avons vu, dit notre confrère, M. Joseph Dupont, qui fut chef d'orchestre et directeur de la Monnaie.

» — J'ai eu, en effet, nous a dit M. Dupont, un Rigo dans mes orchestres, il y a une douzaine d'années, peut-être davantage. Je ne crois pas que ce fut celui dont il est tant question en ce moment ; le nom de Rigo est d'ailleurs fort commun en Hongrie. Celui dont je parle fréquentait les cours du Conservatoire, dans la classe de Jene Hubay, qui était fort content de son élève. C'était un tout jeune homme, il n'avait pas vingt ans. Il habita Bruxelles pendant deux ou trois années. Plus tard, il m'écrivit plusieurs lettres : il désirait se faire entendre dans l'un de nos concerts. »

— Ses lettres étaient elles en français ?

— Oui, et très bien rédigées. Rigo, du reste, parlait correctement le français. Ce seul détail indique qu'il ne s'agit pas du don Juan tzigane, puisque ce dernier, paraît il, ne connaît pas notre langue. »

* *

« Le Rigo qui fut au Conservatoire et à la Monnaie n'est donc pas le même que celui dont s'est éprise la princesse de Chimay. « Si ce n'est lui, c'est donc son frère! » Peut-être bien, car M. Guillaume, le secrétaire du Conservatoire, nous l'a expliqué. Interrogé sur la fréquentation du Conservatoire par Rigo, M. Guillaume a répondu :

— Ce n'est pas lui, mais son frère, il y a cinq ou six ans, je crois. C'était un bon élève. Le Rigo dont vous me parlez n'a jamais rien en de commun avec le Conservatoire. Il a donné un concert dans la salle de la Grande-Harmonie, mais sans beaucoup de succès, car il n'y avait guère de monde à la séance. Ensuite, il a joué à la « Laiterie » du bois de la Cambre. »

Le patron de cet établissement, M. Artus, a confirmé les dires de M. Guillaume.

Rigo a fait en effet partie d'une troupe de tziganes qui a joué chez lui ; il y a quatre ans. Il jouait du cymbalum, cet instrument hongrois, à cordes horizontales entrecroisées sur lesquelles on frappe à l'aide de baguettes en baleine terminées par des tampons, comme pour les timbales. Cela soutient tout l'orchestre. C'est une table d'environ 1m20 à 1m50, sur quatre pieds. On frappe très vite, des deux mains, ce qui fait ressembler l'instrumentiste à un *petit lapin qui tape* sur un tambour. Mais Rigo jouait très bien du violon, à ce qu'il disait, du moins.

Il ne parlait ni le français, ni l'allemand, ni même la véritable langue hongroise. Il baragouinait un patois de son pays. D'après une information de Budapest, la *Patrie* annonce, sous toutes réserves, que la princesse de Caraman-Chimay vient de signer un engagement avec le directeur d'un café-chantant de la capitale hongroise. Elle paraîtrait sur la scène en compagnie du tzigane Rigo.

Toujours d'après cette information, la princesse n'a plus, paraît-il, aucune fortune personnelle, ce qu'elle possédait ayant été placé par le mari sur la tête des enfants.

NOUVELLES DU JOUR

Le départ de M. Vel Durand de la Préfecture du Nord

Paris, 6 janvier. — Le *Figaro* de demain dit, à propos du déplacement de M. Vel-Durand :

« Nous avons signalé les exploits de M. Vel-Durand, préfet du Nord, qui, sous le ministère Méline, se regardait toujours comme le fonctionnaire de M. Bourgeois.

» Nous avons dit de quelle sollicitude il entourait les socialistes et les radicaux, avec quel zèle il s'était entremis naguère pour amener les députés du Nord à soutenir de leurs votes le dernier cabinet radical.

» M. Vel-Durand abandonne, sans l'avoir sollicité, son administration préfectorale pour le Conseil d'Etat.

« Nous ignorons s'il y rendra des services, mais nous savons bien que, si M. Barthou l'avait maintenu à Lille, il aurait peut-être réussi à donner une apparente force aux socialistes et aux radicaux dans un département où la grande majorité désélectors est acquise à la politique progressiste. »

La nouvelle d'un duel imminent entre M. Paul de Cassagnac et M. Ephrussi

Paris, 6 janvier. — Le *Figaro* ayant annoncé qu'un duel au pistolet devait avoir lieu aujourd'hui entre M. Paul de Cassagnac et M. Maurice Ephrussi, à la suite d'un article relatif au fameux mariage de chiens, dont plusieurs journaux s'indignèrent, quelques-uns de nos confrères sont allés aux renseignements.

L'intendant de M. Ephrussi déclare à l'un d'eux que la note du *Figaro* était inexacte; toutefois, notre confrère, malgré son insistance, n'a pu voir M. Ephrussi.

D'autre part, au domicile de M. de Cassagnac, on lui a répondu que le directeur de l'*Autorité* était en ce moment dans le Gers.

Un autre de nos confrères, qui s'est rendu chez M. de Cassagnac, a reçu une réponse différente.

On lui aurait dit que M. de Cassagnac, sorti ce matin comme d'habitude, ne rentrerait pas avant ce soir.

Enfin, chez M. Ephrussi, on lui aurait répondu que ce dernier n'était pas à Paris.

Paris, 6 janvier. — Le *Gaulois* de demain publie ce qui suit :

« M. Maurice Ephrussi, ému d'une note récemment parue dans l'*Autorité*, a eu l'intention d'envoyer à M. de Cassagnac, directeur de ce journal, deux de ses amis.

» M. de Cassagnac était absent de Paris et n'est rentré que ce soir à une heure assez avancée.

» Si l'incident doit comporter une suite, c'est seulement demain qu'il pourra en être avisé. »

Le Gaulois rappelle en terminant que M. Maurice Ephrussi avait envoyé au journal la *Poste* un démenti formel du fait qui a fait l'objet de l'article de M. de Cassagnac.

L'échec de M. Constans à Toulouse

Toulouse, 6 janvier. — L'*Express du Midi* raconte par quelle série d'état d'âme passa dimanche dernier M. Constans, le blackboulé de Toulouse.

Le premier tour de scrutin le laissa indifférent, mais le résultat du second l'atterra littéralement.

Ce n'est pas possible, murmurait-il. Non ce n'est pas possible, il doit y avoir erreur.

Et pendant ce temps, la foule au dehors criait avec rage : A bas Constans ! L'homme des décrets dut faire d'amères réflexions sur la mobilité des courants populaires.

— Ces sauvages, aurait-il dit, vont terroriser les délégués.

Si comme il apprenait bientôt la nouvelle de la combinaison Rémusat, il interrogea le préfet, M. Landard.

— Je crois bien que c'est fini ! lui répondit M. Landard.

— Eh ! bien, monsieur le préfet, répliqua M. Constans d'un ton cassant, ce sera fini pour tous les deux.

M. Landard s'inclina sans paraître trop ému de cette menace.

Avant la fin du troisième tour, M. Constans comprit qu'il n'y avait plus rien à espérer; il a dû coucher à la préfecture d'où il est sorti lundi matin, car il est certain qu'il y aurait eu du désordre s'il s'était montré sur la place dimanche soir.

Paris, 6 janvier. — M. Constans, avant de quitter Toulouse, a adressé au président du Sénat une protestation contre les manœuvres électorales auxquelles ont eu recours ses adversaires, dimanche dernier, entre les 2me et 3me tours de scrutin.

M. Constans deviendrait gouverneur général de l'Algérie

Paris, 6 janvier. — Un journal du soir dit que c'est à tort qu'on annonce la candidature de M. Constans à Bordeaux et assure tenir d'une source autorisée que M. Constans va être nommé gouverneur général de l'Algérie, en remplacement de M. Cambon, qui recevra sans doute une compensation diplomatique.

Le député musulman secrétaire à la Chambre

Paris, 6 janvier. — Le docteur Grenier, le député musulman de Pontarlier, est un des plus jeunes membres du Parlement. Comme tel, il sera appelé, à la première séance de la Chambre, à faire partie du bureau, comme secrétaire d'âge.

Les ministres à Nice

Nice, 6 janvier. — Les ministres présents à Nice se sont réunis à Riviéra-Palace; mais le général Billot, qu'on attendait, n'est pas arrivé et la délibération a été remise à demain.

L'épilogue de la manifestation devant l'ambassade d'Espagne à Paris

Paris, 6 janvier.—A la suite des manifestations révolutionnaires qui se sont produites hier devant l'ambassade d'Espagne, des perquisitions ont été faites chez plusieurs anarchistes espagnols réfugiés à Paris.

Huit arrestations ont été opérées ce soir. Il y a donc actuellement treize personnes incarcérées pour les faits d'hier.

Les Espagnols *arrêtés* aujourd'hui sont : Jacques Brossa, José-Maria Caversane, Andréa Matelli, Fr. Perrette, Antoine et Joseph Pan-Favolta, Jean Puyg et un *français* nommé Lorrain. On s'attend à de nouvelles arrestations.

La rentrée des Chambres

Paris, 6 janvier. — On annonce que la plupart des groupes de la Chambre se réuniront la veille de la rentrée, pour se concerter en vue de l'élection du bureau, mais surtout pour examiner la situation politique, telle qu'elle résulte des divers incidents qui se sont produits à l'occasion des élections sénatoriales.

Ce qui se passe à Albi

Albi, 6 janvier. — La chambre syndicale des ouvriers en bâtiments d'Albi, réunie en assemblée générale, faisant appel à l'esprit de solidarité et de justice dont est animé le syndicat des verriers, a voté un ordre du jour demandant la réintégration des quatre ouvriers de la verrerie ouvrière qui avaient été renvoyés.

Le naufrage du steamer « Belgique »
Treize victimes

Brest, 6 janvier. — Le steamer belge la *Belgique*, de 1500 tonneaux, s'est perdu ce matin sur la roche *le Chat*, dans les parages de l'île de Sein.

Treize des naufragés sont arrivés au Conquet, mais on est inquiet sur le sort de 13 hommes embarqués dans un canot du bord.

Le canot de sauvetage de la station d'Audierne s'est porté à leur secours, mais ses recherches ont été infructueuses.

Brest, 6 janvier. — Le steamer *Belgique*, qui a tombé dans le raz de Sein, venait d'Anvers et allait à Bayonne avec des marchandises consistant surtout en phosphates.

On croit que les 13 hommes réfugiés dans la chaloupe du bord sont noyés.

La mort du frère Joseph

Paris, 6 janvier. — Ce matin le corps du frère Joseph, supérieur général des frères, a été ramené à Paris.

La cérémonie a été très simple et s'est passée sans le concours d'aucune personne étrangère à l'Institut des frères.

A l'entrée, dans la cour d'honneur de la maison-mère, M. l'abbé Bridier, aumônier de l'Institut, a récité les prières funèbres, puis le corps a été immédiatement déposé dans la chapelle ardente, où quatre frères le veilleront jusqu'à la cérémonie de demain matin.

Toute la matinée, une affluence considérable de visiteurs n'a cessé de défiler devant le cercueil renfermant les restes du frère Joseph.

L'incendie d'une minoterie dans la Touraine

Tours, 6 janvier. — Cette nuit, un violent incendie a détruit complètement la minoterie de Rigny-Ussé, appartenant à la comtesse de Blacas. Les pertes atteignent trois cent mille francs. Une trentaine de familles vont se trouver sans ressources.

Sympathies franco-russes

Mamers, 6 janvier. — Les officiers du 135e régiment d'infanterie viennent de recevoir des officiers du 135e d'infanterie russe, à l'occasion du jour de l'An, un superbe tableau où sont réunies les photographies des 78 officiers de ce régiment.

Pour la réception officielle de ce cadeau les officiers du 115e ont choisi la date du 1er janvier. Le colonel Cardot a prononcé devant les officiers en grande tenue réunis dans la salle d'honneur une allocution patriotique.

La musique a joué l'hymne russe et la *Marseillaise* et les officiers ont bu du champagne à la grandeur de la France et de la Russie.

Le prochain Consistoire

Rome, 6 janvier. — On dit à Rome, dans les cercles qui s'occupent d'affaires religieuses, que le Saint-Père tiendrait un Consistoire avant Pâques et qu'il y créerait trois cardinaux français, dont un de Curie, et deux Italiens ainsi que plusieurs étrangers.

Le prince Louis Napoléon dans l'armée russe

Saint-Pétersbourg, 6 janvier — Par ordre impérial, le colonel du régiment de dragons de Nini-Novgorod, le prince Louis-Napoléon, est nommé chef du 45e régiment de dragons de Seversk.

Les évènements de Turquie

Constantinople, 6 janvier. — A la suite de la décision prise par le président de la cour martiale de Marach, refusant l'entrée de la salle d'audience au drogman français pendant le procès de l'officier Mahzar bey impliqué dans le meurtre du Père Salvator, sous prétexte qu'il n'avait pas reçu d'ordres à son sujet, M. Cambon a télégraphié au drogman de quitter Marach immédiatement et il a déclaré à la Porte que la procédure serait considérée comme nulle.

La peste aux Indes

Bombay, 6 janvier. — La population indigène, y compris les ouvriers et leurs familles, continue à fuir dans la campagne, où la disette est déjà grande.

Jusqu'ici 325,000 habitants ont quitté la ville, par crainte de la peste, emportant avec eux des germes d'infection.

Calcutta, 6 janvier. — Le directeur du service médical est parti pour Bombay: il est chargé par le gouvernement des Indes de faire un rapport au sujet de la peste et de son extension.

Le congrès des mineurs anglais

Londres, 6 janvier. — Aujourd'hui, à la réunion de la fédération des mineurs, une résolution a été votée en faveur de la nationalisation du sol, des mines et des chemins de fer.

Une proposition en faveur de la nationalisation de tous les instruments de production a été rejetée.

L'incendie d'un théâtre à Varsovie
Un pompier mort. — Trois autres blessés

Varsovie, 6 janvier. — Le théâtre Eldorado à Varsovie a brûlé la nuit dernière. Malgré les secours l'édifice est entièrement détruit.

Un pompier a trouvé la mort dans les flammes et trois autres ont été grièvement brûlés.

Une église et une caserne incendiées à Cattaro

Cattaro, 6 janvier. — Un incendie s'est déclaré à la cathédrale grecque. Cette église et la caserne d'artillerie, située dans le voisinage, ont été entièrement détruites par les flammes.

Les pertes, en ce qui concerne la cathédrale, s'élèvent à cent mille florins. Il n'y a pas eu d'accident de personnes.

Incendie d'un couvent d'Ursulines au Canada
Sept religieuses brûlées vives

Québec, 6 janvier. — Le couvent des Ursulines à Roberval, près du lac Saint-Jean, a été détruit ce matin par un incendie causé par l'explosion d'une lampe.

Sept religieuses ont été brûlées vives ; les autres ont pu se sauver avec de grandes difficultés.

La scène était navrante ; on entendait les cris de désespoir des victimes ; mais, comme les fenêtres étaient garnies de barreaux et de grilles, il était impossible de leur porter secours.

Cent quarante-cinq prisonniers espagnols fusillés à Cuba

New-York, 6 janvier. — On annonce de la Havane que Maximo Gomez, se conformant aux termes de sa proclamation, a fait fusiller vendredi cent quarante-cinq prisonniers espagnols.

Bruit de l'abdication prochaine de la reine d'Angleterre

Londres, 6 janvier.— La *Westminster-Gazette* constate que, depuis plusieurs semaines, le bruit circule à Londres que la reine Victoria aurait l'intention d'abdiquer, le jour du 60e anniversaire de son avènement, en faveur du prince de Galles.

La feuille anglaise affirme avoir reçu, à ce sujet, une information très détaillée et venant de source très autorisée.

Néanmoins la *Gazette* estime que c'est là un événement absolument improbable et qui serait d'ailleurs universellement regretté s'il se produisait.

Mouvement administratif

Paris, 6 janvier. — Le *Journal Officiel* publiera demain un mouvement administratif dont voici les principales nominations :

M. Laurenceau, préfet de la Somme, est nommé préfet du Nord, en remplacement de M. Vel-Durand, nommé conseiller d'Etat, en remplacement de M. Dumesnil, admis à la retraite ; M. Bardon, préfet du Puy-de-Dôme, est nommé préfet de la Somme ; M. Dupuy, préfet de la Mayenne, est nommé préfet du Puy-de-Dôme; M. Dufoixa, préfet des Hautes-Alpes, est nommé préfet de Constantine, en remplacement de M. Humbert, appelé à d'autres fonctions.

M. Seignouret est nommé préfet de la Mayenne; M. Buisson, sous-préfet de Sens, est nommé préfet des Hautes-Alpes ; M. Cruchon, sous-préfet de Lunéville, est nommé préfet de l'Ardèche ; M. Deshinières, sous-préfet de Corbeil, est nommé sous-préfet de Sens ; M. Combes, ancien secrétaire général, ancien chef de cabinet du ministre de l'instruction publique, est nommé sous-préfet de Lunéville.

La contrainte de M. Balhaut

Paris, 6 janvier. — C'est aujourd'hui que la première chambre du tribunal civil de la Seine devait rendre son jugement dans l'affaire Balhaut-de Lesseps et Blondin.

Le tribunal a renvoyé à huitaine pour jugement.

L'exposition de l'aquarelle de M. Detaille offerte par la presse française à Nicolas II

Paris, 6 janvier. — Aujourd'hui est exposée, pour vingt-quatre heures seulement, l'aquarelle que la presse française, réunie sans distinction d'opinion, a commandée au peintre Detaille pour être offerte au czar le 1er janvier de l'année russe et qui représente l'empereur Nicolas passant la revue de l'armée française au camp de Châlons.

L'ambassadeur de Russie et les ministres présents à Paris sont allés, cette après-midi, admirer l'œuvre vraiment très belle de M. Detaille.

L'épidémie à l'Ecole militaire

L'épidémie d'oreillons et de rougeole, qui s'était déclarée à l'Ecole militaire, continue à sévir parmi les cavaliers du 2e cuirassiers. Un certain nombre de malades ont été, ces jours-ci, évacués sur l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, où ils ont été isolés dans une salle spéciale.

En outre, on signale quelques cas de fièvre scarlatine à la caserne de Lourcine, où est caserné le 103e régiment d'infanterie. L'épidémie a surtout frappé les jeunes soldats, mais les cas ne présentent pas de gravité.

L'arrestation d'un faux monnayeur à Lyon

Mardi matin, M. Cosanova, commissaire de police à Lyon, recevait une lettre signée par une jeune femme, Geneviève Beaumont, dans laquelle celle-ci lui annonçait qu'elle était dégoûtée de la vie parce qu'elle vivait avec un faux monnayeur.

Quelques minutes après, M. Cosanova se rendait à l'adresse indiquée, rue Laurencin, où la femme peu mondaine lui confirma le contenu de sa lettre et lui montra une valise contenant 144 pièces fausses et tout un attirail de faux monnayeur.

Le commissaire interrogea alors l'individu, qui lui dit s'appeler Félix Arrighi, âgé de trente-neuf ans, originaire de Corse.

Au moment où il allait l'emmener, la femme Beaumont s'affaissa sur le parquet en s'écriant : « Je meurs ! »

On la releva, mais elle rendit le dernier soupir dans une crise nerveuse.

Arrighi, conduit au poste, reconnut qu'il était faux monnayeur et déclara que sa maîtresse était sujette à des crises hystériques, qu'elle avait même été internée dans un asile d'aliénées, à Clermont, pour avoir tenté de se suicider avec ses quatre enfants.

Une curiosité typographique

On vient de vendre aux enchères la collection d'un vieux journal pas ordinaire et certainement unique dans son genre.

Il s'agit du *Mouchoir de poche politique* « édité » en 1831 et que ses créateurs avaient imaginé d'imprimer sur du coton à bon marché pour échapper aux droits, très élevés alors qui grevaient le papier.

La collection complète de cet organe, dont les enrhumés pouvaient se servir à deux fins, comprend cent quarante-quatre numéros, soit une grosse de mouchoirs de poche.

Chaque exemplaire se vendait 30 centimes, ce qui mettait la douzaine à 3 fr. 60 — et les nouvelles par-dessus le... mouchoir.

C'était fort commode. On se payait tout à la fois des informations politiques, des articles de fond sur la politique et le concert européen, et du linge, ce qui permettait d'éterniser dans le cours de la Bourse ou la critique dramatique.

Par malheur, le coton buvait trop d'encre et l'exploitation cessa; elle eût ruiné celui qui l'avait tentée!

Une ordonnance sur les mouchoirs de poche

La quadrature du mouchoir de poche.

Il y a eu cent douze ans exactement, le 2 janvier, que la forme des mouchoirs de poche fut réglementée, par une ordonnance du roi Louis XVI, dont voici le texte :

« La longueur des mouchoirs qui se fabriquent dans le royaume sera égale à leur largeur. »

Cette loi somptuaire a survécu aux innombrables révolutions de la politique et de la mode, et nos mouchoirs sont restés carrés.

Le crime de la rue Riquet à Paris

En examinant le corps du malheureux Riquet qui est mort des suites d'un coup de couteau que lui a donné sa maîtresse la femme Hermant, on a découvert sur le cadavre une dizaine de cicatrices de blessures déjà anciennes.

Interrogée à ce sujet, la femme Hermant a avoué que lorsqu'elle était en colère, elle prenait un couteau et en frappait Riquet.

La fillette du mort a été placée aux Enfants-Assistés.

La femme Hermant a été écrouée à Saint-Lazare.

M. Cecil Rhodes. — Banquet d'adieux au Cap
Les meetings de protestation

Londres, 6 janvier. — On télégraphie de Capetown :

« Un banquet d'adieux a été offert à M. Cecil Rhodes, qui s'embarque aujourd'hui pour l'Angleterre.

» A un meeting de deux cents afrikanders tenu à Wellington, une résolution condamnant les ovations faites à M. Cecil Rhodes a été adoptée.

» Cette résolution sera transmise à M. Chamberlain par l'entremise de lord Rosmead. Plusieurs meetings semblables ont été tenus dans la colonie. »

La saisie des portraits du duc d'Orléans

Paris, 6 janvier. — Aujourd'hui a été appelé devant la première Chambre du tribunal civil le procès intenté par M. le baron Raoul de Vaux à M. Lépine, préfet de police, dans les circonstances suivantes :

M. de Vaux avait commandé à M. Rouen, imprimeur, 5, passage du Caire, 200.000 portraits du duc d'Orléans.

Lorsqu'il se présenta pour les retirer, il apprit que deux jours auparavant M. Lépine, préfet de police, s'était présenté chez l'imprimeur et avait saisi ces portraits.

M. de Vaux assigna M. Lépine en restitution de ces portraits, sous une astreinte de 100 francs par jour de retard, et en 1 franc de dommages intérêts.

M. Lépine oppose l'incompétence du tribunal soutenant qu'il est le représentant du pouvoir exécutif et n'a agi qu'en cette qualité.

M. Eugène Godefroy soutient la demande de M. le baron de Vaux, M. Beurdeley se présente au nom du préfet de police.

Le divorce de M. Margueritte

Paris, 6 janvier. — On sait que M. Paul Margueritte, le romancier bien connu, fils du général Margueritte, demandait le divorce contre sa femme.

Le tribunal vient de rejeter sa demande, estimant que les faits invoqués étaient couverts par une réconciliation intervenue entre les époux. C'est encore la meilleure solution.

La mort d'une centenaire à Montpellier

Montpellier, 6 janvier. — On annonce la mort, à Montpellier, à l'âge de 102 ans, de Mme veuve Crès, née Marie Montel.

La veuve Crès était une bonne vieille femme que tous les habitants du faubourg Figuerolles connaissaient. Elle était née en 1795 et jouissait de toutes ses facultés.

L'Exposition internationale de Bruxelles
EN 1897

Le *Journal officiel* publie un arrêté instituant les trente-un comités chargés de statuer sur l'admission des exposants français et sur l'installation de leurs produits dans les locaux de l'Exposition internationale de Bruxelles en 1897, et nommant les membres de ces comités.

Dans cette longue liste, nous relevons les noms suivants qui intéressent plus particulièrement notre région :

Comité IX (*sauvetage*). — M. Boucher-Cadart, président de chambre à la cour d'appel de Paris, président de la Société française de sauvetage.

Comité XI (*Imprimerie et industrie du livre*).— M. Léonard Danel, imprimeur, membre de la chambre de commerce de Lille.

Comité XVIII (*mécanique générale*). — M. Antoine Vautier, administrateur-gérant de la société Dandoy, Maillard, Lucq et Cie, constructeurs de machines-outils à Maubeuge. Membre de comités et commissaire-rapporteur de Chicago 1893.

Comité XIX (*genie civil*). — M. Dardenne, directeur commercial de la Société des ciments français de Boulogne-sur-Mer.

Comité XX (*mines, métallurgie*). — M. Duval, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur de la Compagnie de Fives-Lille, Membre des comités Paris 1889 et Chicago 1893. — M. le baron de Norvo, président de la Société des hauts fourneaux, forges et aciéries de Denain et Anzin, vice-président du comité des forges de France.

— M. Pichon, député, Administrateur de la Compagnie des mines de Béthune. — M. Fernand Raty, administrateur de la Société des hauts fourneaux de Maubeuge. — M. Armand Résimont, ingénieur civil; Directeur de la Société anonyme des forges et aciéries du Nord et de l'Est. — M. Reumaux, ingénieur civil, ingénieur en chef des mines de Lens.—M. Paul Schneider, ingénieur civil, président de la Société des mines de Douchy. Membre de comités Chicago 1893. — M. Alexandre Sépulchre, directeur général de la Société anonyme de Vezin-Aulnoye.

Comité XXI (*industries chimiques*). — M. J. Kolb, administrateur délégué des établissements Kulmann, fabricant de produits chimiques; M. Verhaege-Vandewynckele, blanchisseur à Halluin.

Comité XXIII (*industries textiles*). — M. Cordonnier, fabricant de tissus, vice-président de la Chambre de commerce de Roubaix, président du comité lainier. — M. Deblock, fabricant de prêles. Membre des comités Chicago 1893. — M. E. Faucheur, filateur de lin, président du comité linier du nord de la France. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893. — M. E. Jourdain, manufacturier, président de la Chambre de commerce de Tourcoing. Membre du jury 1889 et des comités Chicago 1893. — M. Julien Lagache, fabricant de draperies, président de la Chambre de commerce de Roubaix. Membre du jury 1889 et des comités Chicago 1893. — M. Paul Le Blan, filateur de lin. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893. Commissaire-rapporteur Chicago 1893.

M. Pichon, député du Nord, fabricant de tissus de laine. Membre de la commission permanente des valeurs en douane, Membre des comités de Chicago 1893. — M. Mielliez, ancien fabricant de toiles fines, président de la Chambre de commerce d'Armentières. — M. Alfred Renouard, ingénieur civil, ancien président du syndicat des filateurs du Nord. — M. Alfred Seydoux, fabricant de tissus nouveautés au Cateau. — M. Henri Ternynck, filateur et tisseur, président du tribunal de commerce de Roubaix; M. Boussus, filateur.

Comité XXIV (*industrie du vêtement*). — M. Emile Desgedin, fabricant de lingerie à Roubaix. Membre de la commission permanente des valeurs en douane. Membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.

Comité XXV (*agriculture*). — M. Davaine, agriculteur à Saint-Amand, président de la Société des agriculteurs du Nord. — M. Guyot-Laligant, agriculteur, président de la société d'agriculture de Montreuil-sur-Mer.

Comité XXVII (*matériel de sport et de poche*). — M. Eugène Altazin, armateur, membre de la Chambre de commerce de Boulogne-sur-Mer. — M. Sauvage, directeur de la station agricole de Boulogne-sur-Mer, membre du jury Paris 1889 et des comités Chicago 1893.

Comité XXVIII (*exercices physiques, jeux populaires*) — M. Boucher-Cadart, président de la Fédération des sociétés de tir du Nord. — M. Lenglet, adjoint au maire d'Arras, président de la Société de gymnastique d'Arras et président de la Fédération du Nord. — M. Pennel, président de la *Roubaisienne*, membre du comité de permanence de l'Union des sociétés françaises de sports athlétiques. — M. Wachmar, de Lille, ancien trésorier de l'Union des sociétés de gymnastique. Membre du comité de permanence de l'Union des sociétés françaises de sports athlétiques.

Comité XXIX (*Concours temporaires d'agriculture et d'horticulture.*) — MM. Louis de Clercq, ancien député du Pas-de-Calais, président de la Société des horticulteurs français. — Anatole Cordonnier, horticulteur à Hallennes-lez-Haubourdin. — Demiautte, agriculteur à Saint-Léger (Pas-de-Calais).

LES ENFANTS DU NORD A MADAGASCAR

Nous trouvons dans le *Journal officiel de Madagascar*, arrivé par le dernier courrier, l'ordre général du corps d'occupation, dont nous extrayons les lignes suivantes qui feront plaisir à nos lecteurs :

« A la suite de diverses opérations, le général commandant le corps d'occupation et résident général de France à Madagascar adresse ses félicitations à M. le capitaine Tahon, commandant la 2e compagnie de tirailleurs algériens, pour le sang froid et l'intelligence avec lesquels il a dirigé, le 22 octobre 1896, l'attaque de vive force du village fortifié d'Ambohimasina, qu'il a réussi à enlever d'assaut avec sa compagnie sans lui faire éprouver aucune perte.

» Le général a décidé que M. le capitaine Tahon, du régiment d'Algérie, serait proposé pour la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

» L'officier supérieur qui, avec une infatigable énergie et un art consommé, a réprimé le mouvement insurrectionnel dans le cercle d'Ambatomanga, le lieutenant-colonel Borbal-Combret, sous les ordres duquel le capitaine Tahon a l'honneur de servir, n'est pas non plus un inconnu pour certains habitants de notre région. Il est, en effet, apparenté à une honorable famille de Steenwerk, celle de MM. Plouvier.

C'est avec le plus vif empressement que nous reproduisons l'extrait de l'ordre général relatif à ce brillant soldat qui « a conduit avec beaucoup d'entrain et d'habileté, dans les derniers jours d'octobre 1896, une série d'opérations qui ont eu pour résultat de dompter l'insurrection dans une notable partie du territoire dont le commandement venait de lui être confié, et a, en particulier, les 22 et 23 octobre 1896, brillamment dirigé l'attaque du village fortifié d'Ambohimasina et celle des hauteurs de l'Andrarakasina, occupés par de nombreux rebelles auxquels il a infligé de très grosses pertes.

Nous saisissons avec plaisir l'occasion qui nous est offerte ici d'applaudir aux beaux faits d'armes de deux soldats aimant passionnément leur métier.

Tous adressons plus particulièrement nos félicitations au capitaine Tahon, fils de l'ancien maire d'Armentières, M. Tahon-Fauvel.

CARTES DE VISITES

La Librairie du *Journal de Roubaix* offre à ses lecteurs à l'occasion de la nouvelle année :

100 cartes ivoire (typographie).....	1,25
100 cartes ivoire (gravure lithographique).....	2,25
100 cartes ivoire deuil (typographie).....	2,50
100 cartes ivoire deuil (gravure-lithographique)	3,50

Elle fournit également une jolie boîte contenant 100 cartes imprimées (typog.) et 100 enveloppes pour 1,75
100 cartes ivoire et 100 enveloppes (grav.-lit.) 2,75
Même boîte deuil, imprimées (typographie)... 3,50
» » » (gravure-lithographiée)... 4,50

BEAU CHOIX DE PAPIER A LETTRES

Papier blanc	50 feuilles	50 enveloppes.....		0,60
»	25	» 25 »	.....	0,45
» couleur	25	» 25 »	.....	0,50
» »	50	» 50 »	.....	0,90

GRAND CHOIX DE
Calendriers, Ephémérides et Almanachs pour sociétés
Double Liège, Triple Liège, du Laboureur, du Soldat, Hachette.

SAVON DES PRINCES DU CONGO
Le plus parfumé des savons de toilette
3 grands prix, 20 médailles d'or

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La démission de M. Adolphe Coupez et les collectivistes. — L'*Egalité* revient aujourd'hui sur la démission de M. Adolphe Coupez, conseiller municipal, et publie plusieurs documents que, selon notre habitude, nous reproduisons à titre de renseignement.

Le journal collectiviste dit que, le 11 février 1896, M. Adolphe Coupez a signé la déclaration suivante :

« Comprenant que le Parti ouvrier n'est fort qu'autant qu'il est uni et, sachant que seul, ce parti accomplira des réformes pour les travailleurs, je déclare que je ne lui serai jamais parjure.

» Je le servirai toujours fidèlement, persuadé qu'en agissant ainsi, je travaille pour le bonheur de la classe ouvrière.

» Jamais je ne m'opposerai à la ligne de conduite qu'il aura adoptée et je déclare que je lutterai pour son triomphe aux élections du mois de mai prochain, alors même qu'il décinerait de ne plus me présenter comme l'un de ses candidats municipaux ou encore, qu'après avoir été présenté candidat au premier tour, le parti déciderait, de ne plus me présenter au second tour, s'il y avait lieu à un ballottage.

» *Fait pour servir ce que de droit.*

» Roubaix, le 11 février 1896. » AD. COUPEZ. »

Le rédacteur en chef de l'*Egalité* écrit qu'il pourrait citer « certaine démarche faite dans les bureaux du » journal avant l'élection des membres de l'Administration municipale et certains conciliabules avec des » adversaires avérés du Conseil municipal, etc., etc. »

Mais M. Stauve-Evansy se réserve et se borne à opposer aux déclarations de M. Coupez et aux commentaires de la presse le document suivant :

« *Le Conseil municipal de Roubaix, réuni en séance privée, le dimanche 3 janvier 1897, a pris la résolution suivante, pour être communiquée à la presse :*

» Roubaix, le 3 janvier 1897.

» Monsieur le Rédacteur en chef,

» Certains journaux, prenant texte de la démission de M. Adolphe Coupez, ont insinué que la division la plus profonde existait au sein du Conseil municipal de Roubaix.

» Les soussignés croient devoir protester contre une semblable allégation quoique le seul examen de leurs votes et la lecture de leurs délibérations depuis les élections dernières suffisent à en démontrer toute l'inanité.

» Les membres du Conseil municipal de Roubaix peuvent différer d'avis sur diverses questions d'ordre secondaire et peuvent local d'ailleurs, mais ils ont un trop profond souci des intérêts du Parti ouvrier — et à-dire de leurs électeurs — pour oublier un seul instant leurs obligations.

» Que les adversaires opportunistes et cléricaux du Parti Ouvrier qui ont spéculé sur des incidents sans portée politique ni administrative, fassent donc leur deuil des illusions qu'ils en avaient conçues !

» Les élus de 1896 ne mentiront pas plus à leur programme que ceux de 1893. Dédaignant les suggestions intéressées d'adversaires aux abois, ils remplirent leur mandat avec l'unique souci des intérêts des travailleurs — ouvriers ou petits commerçants — qui ont maintenu les Représentants du Parti ouvrier à l'Hôtel de Ville par plus de 4500 voix de majorité.

» Roubaix-Socialiste ne mentira pas à son passé.

» Veuillez agréer, etc.,

» Henri Carrette, Achille Lepers, A. Desobry, J. Coutelier, H. Thérin, Ch. Decock, Hervé Milbéo, Henri Hespel, H. Vandepotte, Alfred Duburcq, Jules Bouchery, Fidèle Bourgois, Séraphin Ponthieu, Louis Carpentier, Joseph Dedonker, A. Dujardin, César Vanmullen, Désiré Penant, Louis Chevalier, Charles Nys, Benjamin Gonce, A. Moret, C. Vaillant, Avit Lombart, F. Tonneau, Victor Petit, Gustave Ghiot, Charles Roussel, A. Carpentier, J. Delétré, Charles Stienne, Emile Dubrulle, Désiré Wichart, Gustave Derzelle, J.-B. Wilfart. »

L'*Egalité* ajoute que le Parti collectiviste, estimant que M. Coupez doit s'expliquer, devant ses électeurs, sur les motifs de sa démission et sur les « insinuations diffamatoires dont il l'a entourée » avait décidé, à la fin de décembre, d'organiser une réunion publique ; mais M. Coupez ayant posé des conditions, la lettre suivante lui fut adressée :

» Roubaix, le 2 janvier 1897, 14 h. s.

» Dans une lettre rendue publique, vous avez cru devoir rendre votre démission de conseiller municipal de Roubaix en insinuant que vous aviez des griefs plus ou moins graves à reprocher à vos Collègues.

» Gardien de la conduite des élus du Parti, le Comité Exécutif vous a adressé, le 29 décembre dernier, une lettre où il vous demandait de bien vouloir expliquer en réunion publique, et en présence de vos collègues, les faits plus ou moins fondés auxquels vous avez fait allusion.

» Votre réponse a été que vous n'acceptiez de réunion publique qu'à l'